

utile de cette école ne saurait faire de doute, du moment que les promoteurs acquerront la confiance que leur œuvre sera soutenue dans l'avenir. Le directeur de l'école m'assure que les capitaux qu'il croit nécessaires aux améliorations foncières, pour en faire un établissement de premier ordre ne feront pas défaut, à Richmond, du moment qu'il ne sera plus question d'abolir nos écoles actuelles pour les remplacer par d'autres, et qu'une garantie à cet effet leur sera donnée par le gouvernement. M. Ewing attend avec hâte cette garantie pour commencer des travaux importants.

IL FAUT MAINTENIR NOS ÉCOLES.

Pour ma part, tout en signalant des réformes importantes à faire, je n'hésite pas à opiner en faveur du maintien de nos trois écoles actuelles d'agriculture, et je crois qu'il est très urgent que le gouvernement donne au plus tôt la garantie de leur maintien pour l'avenir, à des conditions acceptables de part et d'autre.

Il faudrait, comparativement, peu de choses pour que la province retirât de ces institutions les meilleurs résultats, si-écés, comme elles le sont toutes trois, aux centres des trois principaux districts du pays, étant différentes par la nature du sol, par le climat, par les marchés, et même par les habitudes de la population.—Tous, ou à peu près tous les cultivateurs de cette province sont directement intéressés au succès de ces institutions, et ils devraient pouvoir trouver, dans l'une ou l'autre de ces écoles d'agriculture, les enseignements qui peuvent convenir à leurs circonstances particulières. Dans ce but, le public a lieu d'attendre de chacune d'elles, 1. Que leur système de culture soit tout à fait modèle, c'est-à-dire qu'il donne, en urgent, des profits incontestables, tout en améliorant de plus en plus le sol, au lieu de l'épuiser comme le font la plupart de nos cultivateurs; 2. Qu'on y fasse graduellement, mais d'année en année, et avec suite, toutes les améliorations foncières et autres que demandent les circonstances, en vue toujours des meilleurs bénéfices nets à en obtenir, aussi bien que des enseignements si précieux qui découleront de ces pratiques améliorantes; 3. Que l'enseignement donné aux élèves soit tout à fait approprié aux circonstances dans lesquelles se trouvent nos cultivateurs, et en rapport avec les moyens financiers dont ils disposent; 4. Que les moyens nécessaires soient pris pour faire connaître aux cultivateurs tout ce qui les intéresse dans ces écoles.

De leur côté, les écoles ont droit d'exiger, 1o. Un secours pécuniaire en rapport avec les dépenses qu'elles sont obligées de faire pour donner aux élèves et aux cultivateurs du pays les enseignements qu'on en attend; 2o. Une garantie de stabilité dans les octrois nécessaires, afin de pouvoir retrouver, dans l'avenir, le capital qu'exigent les améliorations foncières considérables qui sont indispensables à un bon enseignement, même élémentaire; 3o. Une entente et un contrôle aussi constant et aussi direct que possible entre le gouvernement qui subventionne ces écoles et leurs directeurs.

DÉFAUTS À CORRIGER.

Pour être juste, il faut admettre qu'aucune des conditions ci-haut désignées n'ont été exigées ni obtenues

pleinement de part et d'autre jusqu'à présent. Il ne faut donc pas être surpris si nos écoles laissent encore beaucoup à désirer.

Il faut surtout ne pas oublier qu'après avoir donné l'existence légale aux écoles, ceux qui ont été proposés à l'exécution de la loi de 1869 ont presque totalement négligé les moyens propres à en assurer le bon fonctionnement. En deux mots, la loi d'agriculture qui régit ces écoles est restée jusqu'ici lettre morte, ou à peu près!

A mon avis, ce qui a beaucoup nui aux écoles de Sainte Anne et de l'Assomption, c'est que les ecclésiastiques qui ont été les directeurs et les sous-directeurs de ces écoles n'ont jamais fait, au préalable, un cours théorique et pratique d'agronomie, mais que, au contraire, jusqu'au jour de leurs nouvelles fonctions ils connaissaient généralement fort peu de chose en agriculture. Le supérieur du collège classique auquel l'école d'agriculture est greffée est de droit le directeur de l'école. Je crois pouvoir dire, sans injustice, qu'il ne s'occupe guère d'agriculture. L'assistant directeur est un ecclésiastique chargé, apparemment, de la morale des élèves et s'occupant peu de l'agriculture proprement dite. Il suit de là que ces écoles n'ont pas, à proprement parler, de chefs véritables, et qu'il existe peu ou point de cohésion entre les directeurs et sous directeurs de ces écoles et les professeurs d'agriculture, chefs de pratique, etc. Et pourtant, il est de toute évidence que, pour vaincre les préjugés populaires dans ce pays contre l'agronomie ou, si l'on préfère, l'agriculture raisonnée, il faut donner à nos écoles d'agriculture des chefs très habiles et très expérimentés en agronomie, capables de démontrer, par les plus utiles et les plus profitables pratiques en agriculture, qu'un homme bien instruit dans tout ce qui regarde cet art, fait beaucoup mieux payer les terres sous son contrôle que ne le font la masse des cultivateurs du pays. (1)

Mais que l'on me comprenne bien : loin d'objecter à ce que les prêtres dirigent ces écoles établies en faveur de la jeunesse catholique, je suis persuadé que les plus grands services à rendre dans nos écoles françaises d'agriculture peuvent venir du dévouement entier d'ecclésiastiques, ou de religieux, qui feront pour l'agriculture ce que notre clergé a fait pour l'enseignement classique. Cependant, comme nul ne peut enseigner utilement ce qu'il n'a pas appris à fond, il faudrait que nos directeurs d'écoles d'agriculture s'occupassent, pour ainsi dire, exclusivement

(1) Le créateur et le fondateur de nos écoles d'agriculture est le révérend messire F. Pilote, membre du conseil d'agriculture, curé de Saint-Augustin (Portneuf), et ancien supérieur du collège Sainte-Anne. Il est de notre devoir de dire ici qu'un homme du dévouement et de l'énergie de M. Pilote, pouvait, dans des circonstances favorables, être supérieur d'un collège classique et faire fleurir en même temps une institution d'enseignement agricole créée par lui.

Malheureusement, M. Pilote lui-même ne put pas suffire au travail que lui imposait sa double tâche, et après avoir lutté bien des années contre les embarras de tous genres qu'il avait à surmonter il fut obligé de se retirer.

Mais ce que nous disons à la louange de M. Pilote, auquel notre province doit une dette de reconnaissance pour la création d'une œuvre si utile, prouve notre thèse, savoir : qu'il est à peu près impossible d'être en même temps le directeur d'une école d'agriculture vraiment utile et le supérieur efficace d'un collège classique et d'un grand séminaire.